ISSN : 0760 - 5404

35
Journal de la Fédération du Parti Socialiste d'Ille-et-Vilaine
N°166-DECEMBRE 2004-0,76EUROS

EN ILLE-ET-VILAINE, C'EST OUI

Joyeuses Fêtes de fin d'année

Edito - Agenda : page 2 •
Referendum : page 3 •
Laïcité : Un outil d'émancipation - Assises Régionales de l'Education : page 4.

EDITO

Par Frédéric BOURCIER
Premier Secrétaire Fédéral

Un Référendum réussi

Après un congrès de Dijon réussi, après nos victoires électorales des cantonales, des régionales et des européennes en 2004, nous offrons à nouveau une belle image du Parti Socialiste.

L'exemplarité du processus démocratique qui amène le PS à se prononcer pour l'adoption du projet de traité constitutionnel est soulignée bien au-delà de nos rangs. Dans cette fédération, après un débat dense et maîtrisé, la participation est historique — 92,76% — et le résultat en faveur du OUI très large — 63%. Quel meilleur argument pour dire à nos sympathisants — nombreux sont ceux qui ont exprimé le souhait de voter — que nous les attendons les bras ouverts. Ils trouveront un parti où débat peut rimer avec unité, où les choix d'orientations sont décidés par les militants. Dans la préparation de notre projet pour 2007, dans le choix de notre candidat, nous avons besoin de tous.

Je tiens à remercier tous ceux — partisans du Oui et partisans du Non — qui ont alimenté ce débat démocratique. Nous rejoignons aujourd'hui les autres socialistes européens. Le PSE est désormais rassemblé pour proposer la ratification du Traité constitutionnel. A nous de faire vivre ce PSE par des échanges au niveau local et fédéral.

Nous montrons, en Bretagne tout particulièrement, que l'Europe est notre horizon politique. Le combat contre une droite réactionnaire et la préparation de notre projet pour 2007 en sortent facilités. Plus que jamais, nous incarnons l'alternance. Nous avons 500 jours pour y travailler avec nos concitoyens.

AGENDA

Vendredi 10 décembre à 20 h 30 :
au local fédéral :
Réunion du Conseil Fédéral et des Secrétaires de sections

Mercredi 15 décembre à 19 heures :
à l'Epi-Condorcet,
10, rue François-Mitterrand,
à Saint-Jacques-de-la-Lande :
Commission Education

Mercredi 15 décembre à 20 h 30 :
au local fédéral :
Commission Santé
Groupe 2

La fédération du PS d'Ille-&-Vilaine est sur internet

Sur ce site fréquemment mis à jour, vous pourrez trouver les rubriques suivantes:

- le PS en Ille-et-Vilaine (organigramme fédéral, les sections, les statuts, un historique).
- Les élus socialistes du département et les résultats électoraux depuis 1958.
- L'actualité (*Unité 35*, communiqués de presse) et l'agenda.
- Les bilans de l'action des socialistes au gouvernement.
- Les propositions du PS et discours fondamentaux.
- Les organismes associés : Union des Elus Socilistes et Républicains et le Mouvement des Jeunes Socialistes.
- Les autres sites internet existants.

http://perso.wanadoo.fr/fede35.parti-socialiste
Email : fede35@parti-socialiste.fr

BULLETIN D'ABONNEMENT

Votre abonnement à l'Unité 35 arrive à échéance ? Un bon réflexe : réabonnez-vous

Bulletin à renvoyer à l'*Unité 35* :
45 bis, bd de la Liberté - 35000 RENNES

NOM : _____
Prénom : _____
Adresse : _____
Code postal : |_|_|_|_|_|
Ville : _____

(0,76 euros, le numéro - 10 numéros par an).
Chèque à l'ordre de l'Association Départementale de Financement du Parti Socialiste d'Ille-et-Vilaine (ADFPS 35)

REFERENDUM

Ça y est, c'est fait !

Les sections du Parti Socialiste se sont réunies le mercredi 1er décembre pour procéder au vote sur le Traité Constitutionnel Européen. Les médias nationaux et régionaux ont rendu compte des résultats nationaux (participation : 83,13%) :

— OUI : 58,91%
— NON : 41,09%

En Ille-et-Vilaine, 92,76 % des militants ont participé au scrutin, score nettement supérieur à ceux enregistrés lors de Congrès importants (Rennes : 78,89 %, Dijon : 80,30 %). Le Oui a obtenu 62,95 % des suffrages exprimés contre 37,05 % au Non.

C'est le résultat d'un processus démocratique lancé par François Hollande lors de l'Université d'été de la Rochelle, procédure confirmée par le Conseil National unanime du 9 octobre.

Pourtant habitués aux scrutins portant sur les orientations politiques de Congrès ou sur les projets électoraux, ou bien encore sur les scrutins de désignation de leurs candidats, ce 1er décembre 2004 est une date à inscrire dans l'histoire des socialistes : pour la première fois les militants étaient appelés à se prononcer sur un referendum interne. Ils s'agissait de répondre Oui ou Non au texte du Traité Constitutionnel Européen et sur aucune autre question.

Presse écrite, radio et télé ont largement fait écho des déclarations des supporters nationaux du Oui et du Non. Destinataires du texte du Traité, mi-octobre, les militants ont nourri, de leurs côtés, leur réflexion à l'appui des arguments développés dans chacun des numéros de *l'hebdomadaire des socialistes* tout au long de ces six semaines de campagne. En vertu du principe d'équité appliqué au niveau national, chacune des deux positions s'est vu attribuer en Ille-et-Vilaine le même espace pour présenter ses arguments. Les militants ont été invités à deux assemblées organisées à l'échelle du département par le Non, le 3 novembre, avec la présence d'Henri Emmanuelli et par le Oui, le 23 novembre avec la participation de Jack Lang.

Le 10 novembre, c'était le traditionnel débat contradictoire entre le Oui représenté par Frédéric Bourcier, Premier Secrétaire Fédéral, et le Non défendu par Manuel Valls, Secrétaire National du Parti Socialiste.

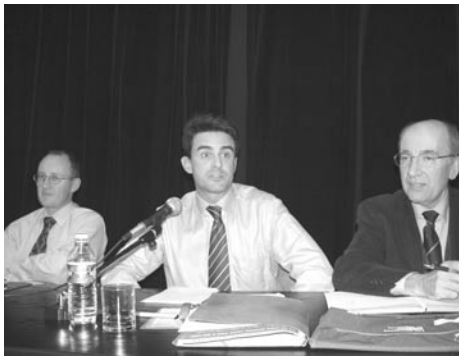

Débat national, débat départemental mais aussi débat local. Chacune des 47 sections d'Ille-et-Vilaine s'est réunie en présence des partisans du Oui et du Non pour s'approprier ce débat. Il n'y eut pas d'échange de noms d'oiseaux, rien de tout cela ; seulement l'expression d'arguments et de convictions car tous ont l'Europe ancrée dans leurs tripes.

Le 1er décembre, les militants sont allés voter dans leurs sections avec un même bulletin à remplir : une case à cocher en face du Oui ou du Non et signer la liste des émargements. Après le dépouillement, les militants ont trinqué ensemble car ils ont une valeur

qui les rassemble : ils sont socialistes et respectueux de la démocratie.

Les projecteurs des médias français et européens étaient braqués sur les militants PS. L'histoire de l'Europe en construction était inscrite à leur ordre du jour. Comme les révolutionnaires de 1789 dans leur solitude dans le combat pour la République, ils ont choisi. L'enjeu n'était pas d'être pro ou anti-européen ; l'enjeu du 1er décembre était de dire Oui ou Non au Traité. Les militants socialistes d'Ille-et-Vilaine comme les militants de France ont dit Oui au Traité Constitutionnel Européen. Une nouvelle étape dans la construction européenne vient d'être franchie. Elle l'est grâce à tous les militants socialistes, ruraux, urbains, de métropole et d'Outre-Mer.

Il me revient à l'esprit la campagne sur les quatre raisons d'adhérer au Parti Socialiste lancée en mai dernier ; s'il était un cinquième argument à présenter à un sympathisant désireux de rejoindre le Parti Socialiste, c'est bien celui-là que je présenterais : «rejoins-nous, les militants socialistes ont fait la démonstration le 1er décembre que les orientations du Parti Socialiste sont définies par eux et eux seuls».

Jean-Pierre LEBORGNE

LAÏCITÉ

Jean-Claude du Chalard, membre de la commission nationale laïcité du PS, animée par Jean Glavany, nous livre un aperçu des travaux de la dernière réunion où était invité le philosophe Henri PENA-RUIZ, ancien membre de la commission Stasi.

Un outil d'émancipation

La laïcité est un sujet récurrent qui a soulevé continuellement des débats où, quelquefois, la passion n'était (ou n'est) pas exclue.

Tout dernièrement la loi sur les signes religieux ou politiques à l'école ou encore le livre que vient d'écrire Sarkosy ont ramené ce concept dans le cercle de l'actualité.

Essayons de comprendre le pourquoi et l'importance de la laïcité dans notre société.

En premier lieu, il faut bien saisir que la laïcité est un élément fondateur de l'émancipation humaine. Comme l'a écrit le philosophe Alain, «il faut désigner les Hommes par leur universalité et non par leurs différences».

Cela implique de considérer comme primordial le principe de l'indivision d'une population où aucun n'a une particularité qui le mettrait au-dessus des autres.

Mandela, dont la vie est un témoignage, a toujours indiqué qu'il ne se battait pas pour le droit des Noirs, mais pour que l'accès au Droit soit indifférent à la couleur de la peau.

Rappelons également que la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme stipule que «tous les hommes naissent égaux».
Voyons maintenant à redéfinir ce qui est du domaine public et ce qui est du domaine privé. N'est du domaine public que ce qui concerne tous les hommes, alors que le privé ne concerne qu'un homme ou un groupe d'hommes.

Depuis 1905, en France, l'Etat n'intègre plus en droit le domaine de fonctionnement interne des églises, car il s'agit là d'un domaine de droit privé. En conséquence l'Etat ne saurait établir de hiérarchie dans les options spirituelles ou instituer des privilèges publics pour les religions ou l'athéisme.

Ce que l'on désigne par intégrisme est une déviance où l'on enferme les hommes dans leurs différences ; on crée artificiellement des justifications de communautés très souvent antagonistes, alors que dans l'idéal humaniste l'identité se construit tous les jours. On y dévoie les individus en les enfermant dans leurs origines pensant comme le souligne Hegel que «la religion est un supplément d'âme dans un monde sans âme».

Enfin, il convient de ne pas confondre la liberté de conscience, qui est un droit inaliénable, avec la tolérance qui est une liberté consentie, donc révisable ; il en fut ainsi de l'Edit de Nantes octroyé par Henri IV et dénoncé par Louis XIV.

Cela n'exclut pas qu'il doive exister une éthique de la tolérance pour permettre des relations humaines saines.

Mais ceci n'est pas de l'ordre du droit.

Pour terminer je rappellerai à propos de la loi sur les signes religieux ou politiques dans l'école, qu'en 1937 un ministre socialiste, Jean Zay, avait fait paraître deux circulaires fort bien détaillées sur leur interdiction dans le cadre scolaire. La question est de savoir pourquoi elles ne furent pas mises en application ; mais ceci est une autre histoire !

Jean-Claude du CHALARD

Assises Régionales de l'Education
5 février 2005

Samedi 27 novembre, les délégués fédéraux à l'Education de Bretagne se sont rencontrés à la Fédération d'Ille-et-Vilaine pour préparer la tenue des Assises Régionales de l'Education le 5 février 2005.
Première d'une série organisée à l'échelon national, ce colloque se tiendra à la Maison du Champ de Mars de Rennes de 9 h 30 à 16 h 30.
S'inscrivant dans le cadre du «projet 2007», cette journée sera l'occasion de rendre public le résultat des travaux des quatre commissions Education de Bretagne.

Après une introduction portant sur un diagnostic de l'Education, (enjeux, missions, obstacles et inégalités), trois ateliers portant sur le temps de la vie de l'enfant et du jeune seront organisés au cours de la matinée : la famille, l'école, la cité.

L'après-midi sera consacrée au thème Education et territoire.
Cette journée sera close par un intervenant national.
D'ores et déjà, retenez la date du 5 février 2005.

De gauche à droite :
Gilbert Gramoullec (29),
Geneviève Noblet (56),
Marie-Claire Galiot (22),
Annick Phan (29),
Roger Masson
et Frédéric Bourcier (35).

Commission paritaire : 0505 P 10160 - **Dépôt légal :** N° 590 - Parti Socialiste, 45 bis, boulevard de la Liberté - 35000 RENNES
Directeur de la publication : Frédéric BOURCIER - **Responsable de la Rédaction :** Emeline DESCHAMPS - **Comité de lecture :** le Bureau Fédéral - Imprimerie Fédérale du Parti Socialiste d'Ille-et-Vilaine